



## BRÈVES ÉCONOMIQUES

### DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 4 – 12 Mars 2021

## Faits marquants

### Prolongation de l'accord fiscal franco-suisse sur l'imposition des travailleurs frontaliers en télétravail

La France et la Suisse ont prolongé l'accord amiable provisoire du 13 mai 2020 concernant l'imposition des travailleurs frontaliers exerçant en télétravail dans le contexte de la crise du Covid-19. Grâce à cet accord, les jours où les frontaliers sont amenés à effectuer leur travail à domicile en raison de mesures prises pour lutter contre la pandémie ne modifient pas le régime d'imposition. L'accord reste en vigueur jusqu'au 30 juin 2021. Pour mémoire, un accord du même type avait été conclu le 13 août 2020 concernant les cotisations sociales. Cet accord reste en vigueur jusqu'au 30 juin 2021.

Entrée sur le territoire suisse : La liste actualisée des zones à risque, entraînant une obligation de présenter un test PCR négatif de moins de 72h à l'entrée sur le territoire suisse et une quarantaine de 10 jours, comprendra une nouvelle région française à partir du 22/03/2021, la Corse. Au total, la liste comprendra 9 régions françaises : Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Centre-Val de Loire ; Hauts-de-France ; Île de France ; Normandie ; Nouvelle-Aquitaine ; Occitanie ; Pays de la Loire et Corse.

## Covid-19

### Situation sanitaire au 12 mars à 13h :

	Cas confirmés source OFSP	Décès source OFSP
Vendredi 12 mars	570 645	9 413
Jedi 11 mars	569 312	9 402
Mercredi 10 mars	567 903	9 374
Mardi 09 mars	566 412	9 360

Campagne de test : Le Conseil fédéral a annoncé le 12 mars que les tests effectués en pharmacie ou dans les centres de tests seront gratuits, même pour les personnes asymptomatiques, à partir du 15 mars 2021. Par ailleurs, il envisage d'offrir cinq autotests gratuits par mois et par personne, dès lors que ces tests seront suffisamment fiables. Les coûts de cette campagne de dépistage sont estimés à plus d'un milliard de francs suisses pour la Confédération.

Assouplissement des restrictions économiques et sociales : Le Conseil fédéral propose d'assouplir les restrictions économiques et sociales à partir du 22/03/2021 : 1/ réouverture des terrasses des restaurants avec quatre personnes par table ; 2/ limitation des rassemblements à l'intérieur à 10 personnes (contre 5 auparavant) ; 3/ autorisation des manifestations accueillant du public, à hauteur de 150 personnes à l'extérieur et à 50 personnes à l'intérieur ; 4/ autorisation des activités sportives et

## LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 12/03	Var. vs 05/02
EUR/CHF	1,1096	+0,08%
USD/CHF	0,9290	-0,03%
SMI	10 859,54	+1,8%
Taux 10a	-0,31	-2pb

culturelles pour les adultes jusqu'à 15 personnes ; 5/ autorisation de l'enseignement en présentiel dans les hautes écoles et pour les formations continues. Le Conseil fédéral prendra une décision définitive le 19 mars, après une consultation avec les cantons.

**Commande de vaccins :** La vice-directrice de l'Office fédérale de la santé publique (OFSP), Nora Kronig, a annoncé que la Suisse « renonce au vaccin de l'entreprise pharmaceutique américaine Johnson & Johnson » car les délais de livraison sont jugés trop tardifs, les doses n'étant disponibles qu'à partir du troisième trimestre 2021. Pour mémoire, la Suisse n'avait précommandé aucune dose de ce vaccin, mais celui-ci faisait l'objet d'une procédure d'homologation par Swissmedic (agence suisse des produits thérapeutiques).

Par ailleurs, la Suisse a annoncé, le 10 mars, l'achat de trois millions de doses supplémentaires du vaccin de Pfizer-BioNtech. Le total des doses commandées par la Confédération s'établit ainsi à 35,8 millions de doses, dont 6 millions auprès de Pfizer-BioNtech.

**Traitements thérapeutiques :** A la suite des premiers tests cliniques, le laboratoire zurichois Molecular Partners a annoncé que son traitement expérimental contre le Covid-19 (l'ensovibep MPO420) présente des résultats fiables, sans effet secondaire indésirable notable. Les phases cliniques II et III devraient être lancées dans les trois prochains mois. La Suisse a conclu un accord avec Molecular Partners pour que l'entreprise livre les 200 000 premières doses de son médicament thérapeutique à la Confédération en cas d'homologation. Pour mémoire, Novartis est partenaire de Molecular Partners sur ce projet de traitement, pour les phases de production, de distribution et de commercialisation. Novartis a ainsi pris une participation à hauteur de 40 millions CHF (6% du capital) de Molecular Partners.

**Production de vaccins :** Adienne Pharma & Biotech SA, une entreprise pharmaceutique suisse, a signé un accord avec le fonds d'investissement souverain russe RDIF pour fabriquer le vaccin Spoutnik V dans une de ses usines près de Milan. Il est prévu que 10 millions de doses soient produites entre juillet 2021 et janvier 2022.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat annoncé en novembre 2020, Lonza prévoit d'attribuer une unité de fabrication de son usine de Houston (Etat-Unis) pour la production et la commercialisation du vaccin « Adcovid » en phase développement de l'américain Altimmune. Les résultats des essais cliniques de phase I d'Adcovid sont attendus pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

## Economie

**Accord de libre-échange AELE Indonésie :** La population suisse a voté en faveur (51,08% de « oui ») de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et l'Indonésie. Pour rappel, l'accord de libre-échange avec l'Indonésie prévoit notamment (i) la suppression progressive des droits de douane pour 98% des exportations de biens helvétiques ; et (ii) un libre accès au marché suisse pour les produits industriels indonésiens.

**Déficit public :** En 2020, le déficit public des administrations publiques suisses a atteint 2,6% du PIB. L'administration fédérale des finances (AFF) anticipe un déficit de 3,5% du PIB en 2021. Le taux d'endettement brut des administrations publiques devrait ainsi atteindre 43,1% en 2020 et 45,7% du PIB en 2021.

**Produit intérieur brut (PIB) :** Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) maintient sa prévision de croissance du PIB corrigé des événements sportifs à 3% pour l'année 2021.

**Chômage :** Le taux de chômage au sens du SECO était de 3,6% en février 2021, reculant de 0,1 point de pourcentage en glissement mensuel (contre 2,5% en février 2020).

**Aides publiques en faveur des entreprises :** Les cantons ont enregistré environ 31 000 demandes de soutiens pour les entreprises les plus affectées par le Coronavirus depuis le lancement du programme d'aides publiques en décembre 2020. Parmi ces demandes, 14 000 ont été traitées et accordées, représentant environ 500 M CHF de dépenses publiques (sur les 8,4 Mds CHF prévus par la Confédération).

## Secteur financier

**Coopération sino-suisse:** Le Conseiller fédéral des Finances Ueli Maurer et le vice-Premier ministre de Chine Liu He se sont entretenus pour renforcer la coopération sino-suisse dans le domaine des marchés financiers. Parmi les sujets abordés figurent (i) les services financiers durables, (ii) la gestion de fortune, (iii) le négoce en bourse et (iv) la monnaie numérique de banque centrale.

**Coopération fiscale internationale:** L'administration fiscale israélienne a adressé une demande d'entraide aux autorités suisses concernant près de 120 citoyens israéliens et 150 sociétés offshores.

**Lutte contre le blanchiment d'argent:** Le Parlement suisse s'est accordé sur une révision de la loi fédérale visant à renforcer l'intégrité de la place financière suisse, un texte élaboré pour répondre aux recommandations du Groupe d'action financière (GAFI). La réforme prévoit notamment que les intermédiaires financiers devront vérifier l'identité du client, clarifier ses objectifs et documenter la prestation. Ils devront informer le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) en cas de soupçon d'activité illicite. En revanche, les notaires, fiduciaires et autres conseillers fiscaux ne seront pas assujettis à la loi sur le blanchiment d'argent. Enfin, les associations qui collectent ou distribuent des fonds à l'étranger à des fins caritatives, religieuses, culturelles ou sociales, seront astreintes à davantage de transparence : elles devront (i) s'inscrire au registre du commerce, (ii) désigner un représentant en Suisse et (iii) tenir une liste de leurs membres.

**Négoce de matières premières :** Selon les données de l'Office fédéral de la statistique, en 2018, la Suisse comptait 900 négociants en matières premières, ce qui représente 9 800 emplois.

## Secteurs non financiers

**Transport aérien :** Pour l'exercice 2020, l'aéroport de Zurich enregistre une perte nette d'environ 70 M CHF (contre un bénéfice net de 310 M CHF pour l'exercice 2019).

**Commerce en ligne :** En 2020, la valeur des achats de marchandises en ligne s'est élevée à 13 Mds CHF, affichant une augmentation de 27% en glissement annuel.

**Industrie de défense :** En 2020, les entreprises suisses ont exporté pour 901 M CHF de matériel de guerre vers 62 pays, soit une augmentation de 24% en glissement annuel.

**Hôtellerie :** Au mois de janvier, les nuitées hôtelières s'établissent à 1,3 M, soit une baisse de 57% en glissement annuel.

**Événementiel :** En 2020, plus de 17 000 projets ont été annulés dans le secteur de l'événementiel, entraînant une chute de 57% du chiffre d'affaires du secteur et la suppression d'environ 4 500 emplois.

**Innovation :** Le programme de soutien aux start-ups « Bridge », géré conjointement par l'agence de l'encouragement de l'innovation Innosuisse et le Fonds national suisse, sera doté d'un montant de 105 M CHF pour la période 2021-2027. Cela représente une hausse de 50% du budget par rapport à la période 2017-2020.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.  
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)



Responsable de la publication : Christian GIANELLA  
Rédacteurs : Mathilde HEITZ, Antoine BOCOgnANO, Yann RIEGEL  
Pour s'abonner : [berne@dgtresor.gouv.fr](mailto:berne@dgtresor.gouv.fr)

*Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.*